



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 3 août 2020 à 19h30 à la salle du Ccseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Mario Dufour | - Serge Brault |
| - David Dumont | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 AOÛT 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement emprunt numéro 439 (Déplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)
3. Levée de l'assemblée

2020-08-224 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-08-224 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2020-08-225 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement emprunt numéro 439 (Déplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)

Résolution #2020-08-225 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement emprunt numéro 439 (Déplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 439 établissant un emprunt et une dépense de 455 504\$ pour le déplacement d'une conduite sous la voie ferrée de CP Rail.

De plus un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2020-08-226 Levée de l'assemblée

Résolution #2020-08-226 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h34.

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE